



VAL-D'OISE

**ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE AUTORISANT L'INSTALLATION  
D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER RUE DU BEL-AIR**

Le Maire de la Commune du Mesnil-Aubry (95720) ;

*Vu* les articles L.2211.1, L.2212.1, L2213.1, L2213.2, L2213.4, du code Général des collectivités Territoriales,

*Vu* le code de la route et notamment l'article R.411-8,

*Vu* l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 16 quatrième partie, huitième partie (signalisation temporaire).

*Vu* la demande d'occupation de stationnement d'une roulotte de chantier rue du Bel-Air, par Monsieur Julien FRANCOZ, entreprise FAYOLLE & FILS 30, rue de l'Egalité 95232 Soisy-sous-Montmorency, pour le compte du **Conseil Départemental du Val d'Oise** 3, chaussée Jules César 95315 CERGY-PONTOISE.

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'entreprise FAYOLLE & FILS représentée par Monsieur Julien FRANCOZ, est autorisée à installer une roulotte de chantier rue du Bel-Air pour réaliser des travaux.

**Article 2** : La présente permission de voirie est valable, à partir du lundi 2 octobre 2023 et ce pendant 3 semaines.

**Article 3** : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 25 septembre 2023

**Le Maire**

**Martine BIDEL**